

# JOURNAL DE LYON

Administration et Bureaux : rue de l'Hôtel-de-Ville, 63.

Bureaux de vente : 41, rue Centrale, 41.

La rédaction ne répond pas des articles non communiqués et ne se charge pas de les renvoyer. — Toute lettre adressée au journal sera rigoureusement renvoyée.

RÉDACTION  
76, rue de l'Hôtel-de-Ville, 76



ANNONCES ANGLAISES  
20 c. la ligne

VILLE DE LYON		PRIX DE L'ABONNEMENT	
Ville de Lyon...	10 fr.	Six mois	20 fr.
Département du Rhône	11 fr.	Un an	40 fr.
Département du Nord	12 fr.	Un an	40 fr.
Autres départements	13 fr.	Un an	40 fr.
Pour l'étranger, le port en sus.			

LES ABONNEMENTS  
partent des 1<sup>er</sup> et 15<sup>e</sup> de chaque mois.

Gérant : C. GUICHARD  
Imprimeur de H. Storch, Lyon.

Le prix de l'abonnement est payable d'avance; on ne servira pas les demandes non accompagnées d'un mandat sur la poste à l'ordre du Gérant.

## Lyon, le 5 Novembre

C'est aujourd'hui, comme on le sait, que l'Assemblée nationale reprend ses travaux. Nous ne savons encore si le message présidentiel qu'on annonce sera lu dans cette première séance; mais il paraît certain que le dépôt de la proposition tendant à proroger pour dix ans les pouvoirs du maréchal de Mac-Mahon sera fait aujourd'hui.

Nous publions plus loin d'intéressants détails, qui complètent nos précédentes informations sur les pourparlers engagés à ce sujet entre les divers groupes de la droite parlementaire et le président de la République. Il en ressort clairement que, suivant la remarque d'un journal de l'extrême droite, « l'accord des conservateurs » sur ce terrain n'est qu'une nouvelle forme de « l'accord monarchique » qui, rompu brusquement après la publication de la lettre du comte de Chambord, tendait à se reconstituer, en dépit de tous les obstacles, sous l'influence de causes diverses. Parmi ces causes, il faut, sans aucun doute, citer en première ligne une commune aversion pour la forme républicaine; mais il nous semble qu'on doit tenir compte aussi des efforts, auxquels une situation fortement compromise devait nécessairement entraîner les chefs du centre droit, et aussi ceux de leurs amis qui font partie du cabinet actuel.

Nous remarquons, en effet, que les feuilles ministérielles sont à peu près seules à défendre, sans réserves, la prorogation à long terme des pouvoirs du maréchal de Mac-Mahon.

Le *Journal de Paris*, répondant à un journal républicain qui demandait que la proposition dont il s'agit fût exemptée de toute équivoque, nous apprend — d'un ton passablement fier — que la prorogation des pouvoirs sera proposée avec des explications qui en détermineront parfaitement le caractère. Il ajoute que « cette proposition sera profondément contraire, dans la forme et dans le fond, aux vœux des partis révolutionnaires » — et, par ces mots, le *Journal de Paris* désigne évidemment les diverses fractions du parti républicain; — il déclare enfin sans ambages que « la prorogation sera demandée à l'Assemblée comme une mesure de salut destinée à protéger le pays contre l'empire et contre le radicalisme et qu'on demandera, en outre, à la majorité de voter le principe d'une série de mesures conservatrices », dont l'esprit et la nature se peuvent aisément pressentir.

Le *Journal de Paris* est moins dur au pauvre monde de la République; il est tout aussi affirmatif cependant quant à la nécessité d'une prorogation immédiate des pouvoirs présidentiels ainsi qu'à l'adoption de ces « mesures conservatrices », dont parle le *Journal de Paris*, et à défaut desquelles il ne pourrait bien que « le passage de l'Assemblée actuelle à une Assemblée nouvelle ne fut qu'un coupe-gorge où M. de Mac-Mahon et les conservateurs seraient étranglés ».

Sans ces précautions saluaires, dit le *Journal de Paris*, « nous faisons un gouvernement avec du sable et de la paille ». Très-préoccupé, comme on le voit, de la solidité des matériaux à employer pour la construction de l'édifice, notre confrère néglige un peu trop,

ce nous semble, les règles les plus élémentaires de l'art de bâtir lorsqu'il s'agit de nous démontrer qu'il faut d'abord occuper du couronnement, avant d'associer les bases de l'œuvre monumentale qu'il a rêvé. Voici par quelle logomachie le *Journal de Paris* essaie de justifier la prorogation immédiate :

Il faut aujourd'hui deux choses à la France : un gouvernement et une organisation. Elle aura un gouvernement quand la question de la prorogation sera tranchée. Elle aura une organisation quand les lois constitutionnelles seront faites. Or, la France peut attendre trois mois une organisation. Elle ne peut pas attendre trois mois un gouvernement. L'organisation, c'est la nécessité de demain. Le gouvernement, c'est la nécessité d'aujourd'hui.

Nous demandons qu'on fasse le gouvernement avant de faire l'organisation.

Nous avons essayé de démontrer hier combien un pareil système est insoutenable, et nous sommes heureux de voir que nos appréciations concordent avec celles des principaux organes de la presse républicaine et libérale.

Ceux qui voudraient isoler la question présidentielle de la discussion des lois constitutionnelles ou organiques, dit le *Journal de Paris*, ne s'aperçoivent pas qu'ils agissent sous la première impression de leur mécompte et de leur effarement. La réflexion ne tardera pas à les convaincre de la nécessité de créer un gouvernement, ou, pour mieux dire, un régime entouré d'institutions sérieuses et définies.

Le *Temps* écrit d'autre part :

On nous dit que le maréchal accepte d'abord la prorogation, sauf à prendre ensuite tels quels les pouvoirs que l'Assemblée voudra bien lui conférer; et s'ils ne lui suffisent pas, s'il en exige d'autres, qui sera juge? L'Assemblée? Mais elle s'est engagée pour dix ans. Le maréchal posera donc après les conditions qu'on ne veut pas lui proposer avant, ou bien il abdiquera. Ni le maréchal ni l'Assemblée ne peuvent consentir à une pareille procédure. Les pouvoirs ne doivent être conférés que quand ils seront définis. Mais est-il possible d'organiser le pouvoir exécutif avant de savoir ce que sera le pouvoir législatif; en un mot, avant de faire une constitution? Ce serait s'embarquer de parti-pris dans d'inextricables difficultés : car enfin les termes de cette constitution ultérieure peuvent modifier ou gêner ou peut-être même compromettre les attributions du chef de l'Etat. Que faire alors? Maintenir la constitution? Mais le maréchal n'en voudra pas. — La reconvenir sur de nouvelles bases? Il faudrait être certain d'une majorité sur tous les points, à moins de voter en bloc par oui ou par non sur les propositions du maréchal, comme on vote sur un traité, comme le peuple français a voté sur les lois constitutionnelles présentées par l'auteur du 2 Décembre.

De toutes les citations qui précèdent, il résulte évidemment que l'opinion ne saurait prendre le change sur la portée de la combinaison à laquelle se sont ralliés les groupes de droite.

« On n'ose plus, dit l'Union, rétablir la monarchie, mais on travaille à préparer un abri où l'on pourrait l'attendre ».

Cet abri n'est point sans importance; il ne traduit toutefois qu'imparfaitement la pensée à laquelle obéissent les monarchistes. Ce qu'ils veulent édifier, ce n'est point un abri passager, c'est une véritable forteresse, et leur proposition, si elle venait à être adoptée, constituerait un véritable coup d'Etat légal, dont les conséquen-

ces redoutables n'ont pas besoin d'être signalées, après les tristes exemples que nous offre l'histoire.

Nous ne doutons pas, au reste, que les paroles de conciliation qui se font entendre de tout côté ne puissent modifier heureusement les dispositions de bon nombre des conservateurs libéraux, engagés naguère dans l'aventure monarchique, et qui ne demandent aujourd'hui qu'à en sortir d'une façon honnête.

Pour tous les hommes que n'aveugle pas la passion politique, pour tous les conservateurs, pour tous les libéraux, l'impossibilité de rétablir la monarchie implique l'obligation d'organiser définitivement la République; — et dans l'attitude paisible du pays, il faut voir la plus éloquente protestation qui puisse s'élever contre la nécessité de recourir « aux gouvernements de combat ».

présence de leur impuissance, de conclure à la dissolution.

L'Univers dit « savoir pertinemment qu'un nombre assez important de ces députés (de la réunion des Réservés) ne s'est pas rallié à l'idée de la prorogation ».

La Gazette de France et l'Union montrent également peu de sympathie pour un semblable expédient.

Tout semble donc faire prévoir au moment du vote un déplacement d'une vingtaine de voix au moins, et l'on sait quelle peut être l'influence de vingt voix sur le résultat d'un vote de ce genre.

On a vu par nos dépêches arrêtées par le groupe de l'appel au peuple dans une réunion d'hier mardi.

Les députés de l'appel au peuple sont peu nombreux, et ils veulent agir isolément; il est donc difficile de prévoir de quel côté ils peuvent faire pencher le scrutin. Les discussions qui précéderont les votes exerceront probablement une grande influence sur eux. Cependant, de ce côté, il n'y a pas de raisons pour vouloir accepter une prorogation de plus de trois ans.

La droite aura donc à compter aussi avec eux.

Passons maintenant à l'attitude des gauches réunies.

On avait dit d'abord que l'extrême gauche voulait agir isolément, mais ce bruit n'est pas confirmé; au contraire, il résulte des communications qui ont été faites avant-hier à la réunion de l'Union républicaine par ses délégués, que l'entente la plus complète règne entre toutes les fractions de la gauche.

Tout fait donc espérer à gauche un ensemble parfait. Maintenant, quelle est au juste la marche adoptée. La réunion du centre gauche qui dirige le mouvement, ayant eu lieu seulement hier soir et ce matin, on ignore encore les décisions prises, on peut cependant se préjuger d'après les réunions antérieures et d'après ce qu'a dit la gauche républicaine d'hier et d'aujourd'hui.

La prorogation des pouvoirs serait appuyée pour un délai restreint, probablement deux ou trois ans; la gauche se trouverait donc dans ce cas en communauté d'idées avec le groupe de l'Appel au peuple; mais on exigerait la consécration définitive de la forme républicaine, des lois pour la faire respecter, et enfin la mise à l'ordre du jour des projets de lois constitutionnelles.

La visite faite lundi par M. Casimir Périer au président de la République semble faire espérer l'avènement d'un ministère pris dans le centre gauche et le centre droit, et ce premier groupe sera pris sans doute ce matin les mesures qu'on lui dicte les paroles du maréchal à un de ses chefs.

Nous n'avons donc qu'à attendre en toute confiance.

Nous n'insistons pas sur les projets secondaires formés par la gauche, interpellations diverses, etc.; nous ne nous arrêtons pas non plus sur la lutte préliminaire qui doit s'engager pour la formation du bureau de l'Assemblée, les renseignements sur ce point étant très-vagues.

Voici, d'ailleurs, la tactique parlementaire de la gauche telle qu'elle résulte des diverses informations :

Les républicains ne feront que peu d'opposition à tout ce qui sera relatif à la constitution du bureau, mais ils se cantonneront derrière les lois constitutionnelles et demanderont à ces lois la reconnaissance de la République.

Les orateurs de la gauche se sont distribués les rôles.

M. Dufaure doit demander la mise à l'ordre du jour immédiate des lois constitutionnelles.

M. Jules Simon doit aussitôt monter à la tribune pour appuyer la proposition de M. Dufaure.

Depuis ce moment, à la dernière heure, on reconnaît qu'il est opportun pour M. Thiers de prendre la parole, tous les orateurs républicains inscrits devront lui céder leur tour.

Voici quel serait, d'après le *Journal de Paris*, l'ordre des travaux de l'Assemblée :

Mardi, tirage au sort des bureaux, lecture du message présidentiel, dépôt de la proposition de prorogation et des contre-propositions.

Judi, nomination dans les bureaux de la proposition de prorogation. Samedi, cette proposition pourrait être discutée.

D'après d'autres nouvelles, le message du président devait être lu jeudi et être suivi d'une proposition portant suspension des séances de la Chambre jusqu'à lundi.

Mais la tactique du cabinet pourrait bien être modifiée à la suite de l'entretien de M. Périer et du maréchal président.

Peu de nouvelles étrangères aujourd'hui.

La Gazette officielle de Belgrade annonce la démission du ministère serbe et son remplacement par MM. Marinovitch, président du conseil et ministre des affaires étrangères; le sénateur Zénitch, à la justice; l'avocat Zuhitch, à l'intérieur; le lieutenant-colonel Protitch, à la guerre; le sénateur Magazinovitch, aux communications.

M. Mijatovitch reste ministre des finances. Le représentant de la Serbie à Constantinople, M. Philippe Christitch, est nommé ministre des cultes et de l'instruction publique.

gauche n'était pas l'adversaire du centre droit, il était son allié, il ajoutait une force à sa résistance. La connaissance précise que nous avons aujourd'hui des tentatives fusionnistes nous oblige à reconnaître que les parlementaires du centre droit, s'ils se sont laissés séduire par des illusions que nous n'avons jamais partagées, n'ont cependant jamais déserté ni le drapeau tricolore ni la souveraineté nationale.

Que voulons-nous les uns et les autres? un gouvernement national et parlementaire, deux Assemblées, un ministère responsable, un chef de pouvoir exécutif investi d'une autorité définie et limitée par la loi.

Ce but commun peut être immédiatement atteint, à la grande joie du pays, si chacun des deux centres veut faire des sacrifices de pure forme. Les monarchistes du centre droit nous diront : Ne nous demandez pas de crier : Vive la République! quand nous sommes encore tout essouffés d'avoir crié : Vive le roi! nous céderons sur le présent; mais laissez-nous au fond du cœur l'espérance de l'avenir!

S'il! pourquoi refuser à des adversaires ce que de part et d'autre on peut considérer comme les honneurs de la guerre? Il importe peu de décréter l'éternité du gouvernement que nous organiserons, pourvu qu'il soit doté de ses organes nécessaires et qu'il possède une durée et des armes légales pour réprimer les attaques des partis et faire respecter l'ordre en se faisant respecter lui-même.

L'avenir lointain ne dépend pas de nos décrets. Que la République s'enracine sur le sol français et se montre viable, qui pourra s'en plaindre? Mais si ce sol lui est hostile, nos décrets ne l'empêcheront pas de mourir. Nous pouvons les uns et les autres accepter sans déshonneur l'arbitrage de ce juge suprême, de ce puissant allié des bonnes causes : le temps.

Le centre gauche, dans la crise que nous venons de traverser, représentait manifestement l'opinion générale et profonde de la France; le pays était avec lui. Mais, qu'il ne s'y trompe pas, le pays ne se donne jamais pour longtemps; il écoute tantôt ses passions, tantôt ses intérêts, et se porte sans scrupule d'un parti à l'autre pour trouver satisfaction.

Il nous applaudissait hier quand nous le défendions contre Henri V; il nous reprocherait sévèrement demain d'opposer une roideur doctrinale à toute transaction raisonnable. Mais le danger n'est pas du côté du centre gauche; ce groupe parlementaire a montré, avant et après le 24 mai, qu'il n'est asservi à aucune passion exclusive, et qu'il est toujours prêt aux sacrifices que demande l'intérêt public.

Puissent les groupes de droite se montrer, comme nous, disposés à la conciliation! Si de leur douloureux échec ils prennent occasion de se montrer plus aigris, plus intraitables qu'autrefois; s'ils prétendent rester enracinés dans le gouvernement de combat contre nous, la ligue des gens de bien sans nous; si quelques personnalités trop compromises ne savent pas s'effacer pour un temps; si des choix certains de bonne grâce et sans lutte entre tous les groupes modérés ne viennent témoigner sans retard par des noms significatifs, soit dans le bureau de l'Assemblée, soit dans le ministère, d'un sincère désir d'entente et de concessions réciproques, oh! alors, je le dis avec une conviction douloureuse : la dernière occasion favorable est perdue sans retour; il faut nous en aller à la recherche d'un autre Assemblée majoritaire durable; le Parlement est détruit par les parlementaires; nous sommes réduits à l'impuissance, et l'issue de cette crise impromptu soulevée, c'est la dissolution qui livrera la France au radicalisme ou au Césarisme. Que la responsabilité en retombe sur qui de droit!

Mais tout annonce que ces noirs pressentiments ne seront pas justifiés. Le centre droit comprendra que nous poursuivons actuellement un but commun : il a besoin de nous comme nous avons besoin de lui. Les soldats des deux groupes ne permettront pas que quelques chefs engagés à l'avant-propre les uns contre les autres entretiennent des querelles aujourd'hui sans objet. Il se fera dans l'Assem-

## INFORMATIONS POLITIQUES

Au moment où paraissent ces lignes, la lutte sera engagée à Versailles.

Le programme de la droite a été arrêté mardi dans la réunion des Réservés.

Ainsi, on doit s'attendre à voir déposer sur le bureau de l'Assemblée une proposition demandant à la Chambre :

- 1° De proroger les pouvoirs du maréchal de Mac-Mahon pour dix années;
- 2° De nommer une commission de trente membres chargée d'élaborer un ensemble de lois ayant pour but de donner au chef de l'Etat les pouvoirs nécessaires afin de constituer un gouvernement fort et à l'abri des révolutions.

La droite, réunie lundi, a voté une résolution dans ce sens sur la proposition de M. d'Audiffert-Pasquier, qui était venu à cette réunion rendre compte de sa visite au maréchal Mac-Mahon.

Le groupe Droite, convoqué le même jour, et le centre droit, dont la réunion a eu lieu hier, ont pris des résolutions analogues.

Remarquons en passant que les pouvoirs du maréchal Mac-Mahon devraient, si l'avis de groupes de droite prévaut, être prorogés sans désignation de titre, au grand regret de M. Gavardie, qui voudrait absolument l'insituer lieutenant-général ou simplement..... dictateur.

Quant aux lois qui doivent conférer au chef de l'Etat les pouvoirs nécessaires afin de constituer un gouvernement fort et à l'abri des révolutions, on sait qu'elles sont demandées par le maréchal qui, en cette circonstance, pose ses conditions à la droite désorganisée.

D'après une dépêche publiée par un journal anglais, il s'agirait de certaines modifications à la loi municipale et à la loi sur la presse. On parle aussi du droit de dissolution de l'Assemblée accordé au président de la République.

Ces conditions sont acceptées sans opposition par la droite, qui a tant protesté contre la prétendue tyrannie de M. Thiers.

Tel est le plan des monarchistes; il ne paraît pas cependant qu'il ait rallié l'unanimité des membres des groupes monarchiques. Des dissidences semblent se manifester, et elles pourraient bien entraver l'exécution des projets formés dans les dernières réunions.

Ainsi, pendant qu'un certain nombre de monarchistes du centre droit, dont l'opinion est représentée par le *Journal des Débats*, croient avec raison qu'il est de leur devoir, ne pouvant pas faire la monarchie, d'organiser immédiatement la République pour en finir avec le provisoire, d'autres, des membres de l'extrême droite, ne seraient pas éloignés, en

## LE PARTI DU PAYS

Un honorable membre de la gauche, M. Cézanne, député des Hautes-Alpes, vient d'adresser, sous ce titre, au *Journal des Débats*, une lettre qui ne saurait passer inaperçue.

M. Cézanne adjure le centre droit de se joindre au centre gauche pour organiser définitivement la République conservatrice, et préserver ainsi la France de ces deux dangers qui nous menacent dans la situation vague où nous sommes : le radicalisme et le Césarisme.

Voici cet appel patriotique :

Nous avons souvent éprouvé, dans l'Assemblée nationale, la nécessité de constituer un groupe moyen qui pût s'interposer entre les extrêmes, leur imposer sa politique et mettre fin à un provisoire qui désole et ruine le pays. M. Casimir Périer avait des longtemps présenté cette nécessité, et son nom reste attaché à la première et très-honorable tentative faite dans cette voie.

Mais enfin l'heure est venue, et ce qui était impossible est aujourd'hui facile. Les récentes déclarations du chef de la maison de Bourbon, en justifiant avec éclat l'énergique résistance que nous avons opposée à sa personne, sont de nature à éclairer les plus confiants, à rendre leur liberté aux plus fidèles. Ses partisans savent aujourd'hui qu'il leur faut faire choix entre la France, qui les réclame, et ce prince qui, confisquant la royauté, ne veut ni régner ni abdiquer. Les divisions doivent cesser avec la cause qui les entretient. Que l'intérêt de la France, tant de fois invoqué pour prolonger de misérables querelles, nous donne enfin la force de les étouffer!

Il existe dans l'Assemblée nationale une puissante majorité libérale et conservatrice, également ennemie du radicalisme et du Césarisme; attachée aux principes de 89 et fermement décidée à repousser la monarchie de droit divin. Cette majorité hésite encore à faire choix entre la République conservatrice et la monarchie libérale; elle se divise en deux groupes qu'un débat ardent et solennel a jetés l'un contre l'autre : vainqueurs ou vaincus, tous devaient sortir meurtris du scrutin.

Par une heureuse fortune, dont Dieu seul loué, le différend est tranché sans débat; ce choc redoutable a été épargné à la France, il n'y a ni vainqueurs ni vaincus : nous pouvons nous rendre la main.

Dans ces derniers jours d'anxiété, le centre

ces. Toutefois, les prophéties récentes, nées dans le feu des événements, sont bien plus claires.

Voici ce que dit celle de l'abbé Souffran :

« Ce grand Monarque, que Dieu nous garde, « est de la branche aînée des Bourbons. Je vois un « rancœur d'une branche coupée (le duc de Berry)... « Le grand Monarque fera des choses si extraor- « dinaires et si miraculeuses que les incrédules « seront forcés d'y reconnaître le doigt de Dieu. « Sous le règne du grand Monarque, toute justice « sera rendue. Dieu se servira de lui pour extor- « miner toutes les scies hérétiques, toutes les super- « stitions tenues encore de longues divisions : « le Pontife Saint, la religion catholique dans tout « l'Univers, excepté dans la Palestine... »

« La Gaule vue comme délabrée va se rejoindre, « dit la prophétie d'Orval. Dieu aime la paix. « Venez, jeune prince, quittez l'île de la captivité; « voyez; joignez le lion à la fleur blanche (3) venez. « Ce qui est prévu, Dieu le veut; le vieux sang des « siècles terminera encore de longues divisions : « lors un seul pasteur sera vu dans la Galée-Gau- « le. L'homme puissant par Dieu s'assoiera bien, « Dieu sera cru d'avec lui, tout prudent et sage « sera le rejeton de la Cap. »

Nous ne nous arrêtons pas pour le moment à discuter la prophétie d'Orval. Nous ferons remarquer que, à l'exemple d'autres prophéties, elle parle d'Henri V en l'appelant *jeune prince*, ce qui n'est pas tout à fait applicable à un prince de cinquante-trois ans, en admettant encore que la prophétie s'accomplisse tout de suite. La raison du vocabulaire est assez claire. La plupart des prophéties, notamment celles d'Orval, ont été composées peu après 1830. Le prince alors n'était qu'un enfant. Comme tous les partis vaineux, le parti légitimiste croyait à un retour prochain de la fortune. L'on ne comptait pas que le prince aurait le temps de vieillir, quoiqu'on ne conteste pas ici qu'assurément cinquante-trois ans ne soit un bel âge. Mais enfin ce n'est plus la première jeunesse. Pour trancher cette

## FUILLETON DU JOURNAL DE LYON

Da 6 Novembre 1873

## PROPOS DE LA VILLE ET DU DEHORS

## LES PROPHÉTIES

## L'Avènement d'Henri V

— Voir le numéro du 29 octobre. —

n'y a-t-ils pas exactement que le monde des prophètes est en bon. Je lis dans le *Grand pape et le Grand Roi*, ou le *dernier mot des prophéties*, immédiatement après une citation de la lettre du comte de Chambord du 8 mai 1871 : « Oni, l'heure de la miséricorde approché et l'ère nouvelle va commencer. Pie IX, après avoir signalé les trois grands ennemis de la société : LA RÉVOLUTION, LA COMMUNE ET LE CATHOLICISME LIBÉRAL (1), vient d'annoncer, lui aussi, leur prochaine défaite » (p. 24).

« A la suite de cet événement affreux (la ruine complète de Paris), dit le Père Nectou, tout rentrera dans l'ordre. Justice sera faite à tout le monde et la sainte Révolution sera accomplie. Aussitôt après ces événements (la grande crise et le grand combat), dit la Prophétie d'une ancienne Religieuse trappistine, tout rentrera dans l'ordre, et toutes les injustices, de quelque nature qu'elles soient, seront réparées; ce qui sera très facile, ajoute judicieusement la prophétesse, la plus grande partie des méchants ayant péri dans le grand combat ».

C'est maintenant que l'on voit se dégager l'idée messianique du « Grand Monarque ». Comme le Messie des Juifs charnels, Henri V est destiné à régner sur tout l'Univers, à détruire les hérétiques, les Turcs (pour Musulmans), les Barbares, et, finalement, il expirera Jérusalem sur le mont des Oliviers. Certes, il y a là de quoi frapper l'imagination populaire, et il faut bien reconnaître qu'il le ton se monte à l'épopée. Jugez par là de l'état d'exaltation des saintes âmes qui repaissent leur foi de ces prophéties! Pour ceux qui connaissent quelque-uns de ces personnages, rien ne peut mieux donner l'idée, toute proportion gardée, de ce que devait être Jérusalem dans l'attente.

Je dois ajouter, pour être juste, que les prophéties, toutes concordantes en ce point, ne nous peignent pas le « grand Monarque » sous des traits à beaucoup près aussi libéraux

que ne se sont plu à le faire MM. Lucien Brun et Chesnelong. Ils feront bien de demander de sérieuses garanties pour la liberté de conscience, car, d'après les prophéties, il publiera un *édit par lequel quiconque n'adorera pas la croix sera mis à mort*. Mais il faut citer :

« Il paraîtra un Monarque (dit la prophétie du *Roi des lis*) de la nation du très-illustre lis. Il aura un grand front, des sourcils droits, de grands yeux, et le nez aquilin. Il rassemblera une grande armée, et il détruira tous ceux qui tyrannisaient son royaume. Il les frappera à mort; fuyant à travers les monts, ils chercheront à éviter sa face. Il fera aux hérétiques une guerre acharnée, et subjuguera tout à tour les Anglais, les Espagnols, les Aragonais, les Lombards, les Italiens. Les rois chrétiens lui feront leur soumission. Rome et Florence périront. Livrés par lui aux flammes, et le seul empire resté sur ce territoire où tomberont sous ses coups les derniers membres de clergé schismatique. Il mettra à mort les clercs qui ont envahi le siège de Pierre. La même année, il gènera une double couronne. Puis traversant la mer à la tête d'une grande armée, il entrera en Grèce, et sera nommé roi des Grecs. Il subjuguera les Turcs et les Barbares, et publiera un *édit par lequel quiconque n'adorera pas la croix sera mis à mort* (2). Nul ne pourra lui résister parce que le bras saint du Seigneur sera toujours au-dessus de lui, et il aura l'empire de tout l'Univers. A cause de tous ces grands et beaux faits, son règne sera appelé Paradis terrestre des bons chrétiens. Montant à Jérusalem sur le mont des Oliviers, il priera le Seigneur, et, découvrant sa tête couronnée et rendant grâce au Père, au Fils et au Saint-Esprit, il rendra l'âme en ces lieux avec sa couronne... et la terre tremblera, et on verra des prodiges ».

Le prince est couvert d'un habit blanc, disent « les prophètes allemands; il est porté par un cheval gris, sur lequel il monte par le côté gauche, attendu qu'il est baïonné d'un pied ».

« Alors, dit la prophétie de saint Thomas, natif de la région sera grand parmi les rois, tant à cause de la rare beauté de son corps (3) qu'à cause de la perfection de son esprit. L'Univers entier lui obéira... Le schisme sera renversé ».

petite difficulté, voici l'explication lucide donnée par le commentateur :

« Il est appelé *jeune prince*, *jeune monarque*, *jeune guerrier*, ce qui ne s'applique pas à son âge, bien qu'un homme ne soit pas encore tenu pour vieux à 50 ans. Les Latins n'employaient le mot *vieillard*, *senex*, que pour ceux qui avaient passé 60 ans. Mais il faut entendre ce qualificatif de la nouveauté de fonctions que le prince va remplir : Dans la force et la maturité de l'âge, il sera cependant un *jeune guerrier*, un *jeune prince*, un *jeune monarque*, n'ayant jamais en core, même comme simple particulier, pris part à aucune guerre, exercé aucune autorité, aucune fonction gouvernementales quelconque, reçu aucun hommage officiel et public en raison de sa naissance et de son rang. Il sera vraiment « jeune en tout cela (4) ».

Il en est de même de ces mots : « *île de la captivité* », qui indiquent que la prophétie a été composée pendant que Charles X était retenu à Holywood. Le commentateur s'en tire assez allègrement en disant que l'île de la captivité « signifie peut être l'exil, mais qu'il doit cacher, il lui semble, quelque particulier » l'art qui lui échappe et que l'avenir dévoilera ».

Nous pourrions continuer encore bien longtemps à citer les prophéties destinées à célébrer la gloire du *grand monarque*, mais il faut se borner. Cependant, donnons encore quelques fragments des prophéties de Holzhauser; ils sont intéressants :

« Ce monarque puissant, qui viendra comme « envoyé de Dieu, détruira les républiques de fond « en comble... L'empire des Turcs sera brisé, et « ce monarque régnera en Orient et en Occident... « Le grand et saint Pontife... que Dieu suscitera « en ces jours... poussé par une inspiration divine « verra exhorter et engager ce Monarque d'en- « prendre cette *bonne guerre* (contre les hérétiques et les Turcs). Et ce grand monarque « terminera ou soumettra à son pouvoir les nations des Turcs et des hérétiques et occupera « leurs terres... »

« Toutes les hérésies seront réléguées en enfer... Toutes les nations viendront et adoreront

(1) Les capitales sont dans le texte.

(2) Ces mots, pour plus de force, sont soulignés dans l'original publié par M. l'abbé Chabaux.

(3) Il est probable que le prince sera très-bien fait.

(4) Il est probable que le prince sera très-bien fait.

blée une dissolution et un remaniement des anciens groupes, et chacun reprendra sa place naturelle.

Le patriotisme du maréchal-président de la République le portera à accepter pour un temps déterminé et raisonnable le fardeau des affaires que sa loyauté lui a permis de porter depuis le 24 mai, sans se compromettre vis-à-vis d'aucun parti.

Avec sa garantie acceptée de tous, les conservateurs rechercheront ensemble dans la discussion des lois constitutionnelles, la meilleure solution des questions pendantes : loi électorale, constitution de deux Assemblées garantissant sincèrement les intérêts conservateurs, régime légal de la presse, organisation municipale, etc.

L'Assemblée nationale, plus heureuse dans ses derniers travaux que par le passé, ne donnera plus l'exemple de violentes et stériles dissensions; réconciliée avec l'opinion publique, elle pourra compter sur une plus juste appréciation de ses services lorsqu'elle comparaitra devant le pays.

Que Dieu protège la France à cette heure décisive de son histoire ! Un des plus grands périls qu'aient connus chez nous l'ordre et la liberté vient d'être providentiellement écarté : la guerre menaçait de se rallumer entre l'ancien et le nouveau régime, avec ses complications déplorables de fanatisme religieux et antireligieux ; cette guerre est éteinte pour jamais ! La sagesse nous est à tous plus facile. Puisse chacun de nous le comprendre et apporter à nos prochains débats la forme voulue de ne prononcer et de n'accueillir que des paroles équitables et modérées ! Repoussons impitoyablement toute récrimination rétrospective, et, de l'anion des conservateurs libéraux, formons enfin ce groupe si désiré, si nécessaire auquel la reconnaissance publique donnera le nom de parti du pays !

Paris, le 2 novembre 1873.

E. CÉZANNE, Membre de l'Assemblée nationale

Affaire Bazaine

Audience du mardi 4 novembre 1873

Dans l'auditoire très-nombreux on s'entre-tient de la séance d'hier et de l'incident très-inattendu et très-étonnant qui en a marqué la fin.

Rabasse et Miès se trompent-ils ou bien est-ce le colonel d'Abzac auquel la mémoire fait défaut ? La première hypothèse semble généralement beaucoup plus acceptable que la seconde.

Dans les groupes où l'on discute avec le plus d'animation, nous remarquons MM. Millaud, Berthoud, Laget, députés, M. Targat, ministre de France à la Haye, Léo Delibes, etc.

En attendant que la séance soit reprise, nous avons quelques bruits : il paraît certain d'abord que l'on n'aura pas séance jeudi. Quant à la grave question dont je vous disais un mot hier, celle de savoir si les séances auront lieu le matin, nous pouvons affirmer que rien n'est encore décidé à cet égard ; ce n'est qu'aujourd'hui probablement, pendant la suspension d'audience, qu'une décision sera prise.

INTERROGATOIRE DES TÉMOINS

(Suite)

3<sup>e</sup> Communications du maréchal Bazaine avec le quartier général de l'empereur et le maréchal Mac-Mahon.

Le premier témoin appelé est le colonel Stoffel. Son arrivée produit une grande sensation.

On se rappelle, en effet, les rapports très-remarquables du colonel, le rôle politique qu'il a joué. Le colonel est naturellement en bourgeois, puisqu'il est à la retraite.

Le colonel Stoffel

C'est à partir du 17 août que le colonel Stoffel, d'après sa déposition, a été attaché à l'état-major du maréchal Mac-Mahon. Il avait pour fonctions spéciales de se procurer des renseignements sur l'armée du prince royal.

Pour pouvoir remplir sa mission, le colonel Stoffel fit revenir deux agents de la préfecture de police, Rabasse et Miès. Le colonel Stoffel affirme n'avoir jamais reçu de dépêches de première main ; elles étaient toutes déjà ouvertes et lues. La mission du colonel Stoffel est d'ailleurs très-impurifiée. C'est ainsi qu'il se souvient pas si c'est lui ou un autre qui a télégraphié aux deux agents Rabasse et Miès pour les faire revenir de Longwy. Le président presse très-vivement le colonel sur ce sujet, mais ses réponses sont très-abusives ; qu'à cette réponse : « Messieurs, tout est confus ».

Remarquons, cependant, ce fait très-curieux que le duc d'Aumale fait ressortir avec beaucoup de force : le colonel Stoffel est chargé d'un ser-

vice secret ; il ne sait pas que ses agents soient à Longwy ; tout l'état-major le sait, il ne correspond pas avec eux, un officier quelconque le fait ; voilà une étrange manière de diriger un service. La réflexion est bien entendue du président.

Nous arrivons au point décisif, à l'arrivée au camp de Rabasse et de Miès : le colonel Stoffel reconnaît avoir reçu les dépêches, mais comme il n'en soupçonnait pas l'importance, il les a mises il ne sait où sans les avoir lues, et il ne les a jamais retrouvées.

Cette réponse produit une sensation immense. Quant aux dépêches parties de Longwy par le télégraphe, le colonel affirme n'en avoir reçu aucune.

Le commissaire du gouvernement demande qu'il soit donné lecture de la déposition devant le général de Rivière. Cette lecture est faite par le greffier, M. Alla. Entre la déposition première et celle d'aujourd'hui il y a des contradictions qui le colonel explique en disant qu'il n'attachait pas d'importance à cet interrogatoire, ne pensant pas que cet incident aurait une telle gravité.

Après avoir déposé, le colonel Stoffel demande à ajouter quelques explications ; le président lui fait observer qu'il n'a qu'à répondre aux questions et que le côté personnel n'a pas à intervenir.

« Je suis accusé, dit le colonel, d'avoir supprimé une dépêche... »

Le président arrête aussitôt le témoin en maintenant ses explications précédentes.

« Toute l'armée, dit le colonel Stoffel, méprise le rapporteur pour ses calomnies... »

— Colonel, s'écrie vivement le duc d'Aumale, je vous arrête, assez. Et d'un geste le président indique au témoin qu'il doit sortir.

Le colonel Stoffel sort au milieu d'une indicible agitation.

Rabasse et Miès.

Rabasse est rappelé. Le président donne l'ordre de lire sa déposition devant le général Rivière.

Dans cette déposition Rabasse ne parle pas de ce colonel auquel il a lui-même remis une dépêche. Pourquoi cet oubli ? C'est sur ce point que le président insiste avec une très-grande force ; il est visible que Rabasse n'a pas l'aplomb de son collègue Miès. Allons-nous donc connaître enfin le mot de ce mystère ?

Le président dirige le débat avec une supériorité visible, son langage très-incisif produit un effet indiscutable et sur l'auditoire et sur le témoin qui n'a plus son assurance habituelle.

C'est un duel véritable : d'un côté la droiture et la vérité, de l'autre toute la finesse d'un inspecteur de police rompu à toutes les ruses du métier ; le résultat on l'attend avec fièvre. Il ne s'agit pas en effet de la confusion d'un témoin ; c'est l'explication si longtemps cherchée, qui va peut-être sortir de cette lutte. De là l'anxiété générale.

Les incidents comiques ne manquent pas au milieu de ce drame ; en voici un qui a excité une hilarité générale.

« Le colonel Stoffel, dit Rabasse, nous a remis 250 francs à chacun en nous disant : Partez et semez l'or... »

« Vous ne deviez pas en semer beaucoup », observe le président.

Voici enfin un premier fait obtenu, mais il est immense. Le colonel Stoffel nous a dit qu'il avait remis de côté les dépêches parce que rien ne pouvait l'avertir de l'importance de ces dépêches ; or Rabasse nous informe qu'il a remis en même temps que les dépêches une lettre du colonel Massaroli, que le colonel Stoffel a lue. Dans cette lettre, le colonel Massaroli prie le colonel Stoffel de recommander à l'empereur Guyard, qui avait porté évidemment le drapeau de l'association Rabasse et Miès ; le colonel Stoffel a-t-il ignoré l'importance de ces dépêches ?

Au tour de Miès maintenant. A lui aussi on lit son premier interrogatoire, et le président lui oppose ses dernières réponses, signale toutes les contradictions, les énumère une à une. Miès est évidemment la tête de l'association Rabasse et Miès ; il sait écouter, ne se trouble pas, quel que sera que soit l'interrogatoire, et il est bien terrible par ce seul point. A une question très-directe, un véritable coup droit, Miès répond : « Je prierais monsieur le président de répéter. — C'est pour vous donner le temps de réfléchir, dit le président, mais connaissez les pratiques. Devant ces terribles bordées, Miès ne bronche pas.

Incident Stoffel

La suspension d'audience s'est prolongée au-delà des limites ordinaires. Il y a près d'une heure que le conseil s'est retiré, lorsqu'il rentre en séance. Aussitôt un silence religieux s'établit dans la salle. On attend, car le bruit s'est répandu que le conseil venait de délibérer.

M. le président. — La séance est reprise. Après quelques minutes de silence, M. le président ajoute : « Rappeler le colonel Stoffel. »

Colonel Stoffel, au moment où je cherchais à vous arrêter, des membres du conseil ont cru entendre sortir de votre bouche des paroles que j'avais pas entendues. Vous avez dit : « En ce qui concerne le rapporteur, je partage les sentiments de l'armée tout entière et je n'éprouve pour lui que du mépris et du dédain. »

Je vous demande si vous maintenez ces paroles ou si vous les rétractez. Ces paroles, les avez-vous prononcées ?

M. le colonel Stoffel. — Je les ai prononcées.

M. le président. — Vous ne les rétractez pas.

M. le colonel Stoffel. — Je ne le puis pas. J'ai été indignement calomnié, outragé.

M. le président. — Il ne s'agit pas de cela. Rétractez-vous ces paroles ou les maintenez-vous ?

M. le colonel Stoffel. — Je ne puis pas les rétracter.

ses fonctions et touche à l'honneur et à la délicatesse du magistrat, le général de la division militaire se saisit et il statue ce qu'il appartient.

Greffier, écrivez ceci : M. le colonel Stoffel, témoin, a prononcé devant le conseil de guerre les paroles suivantes :

« En ce qui concerne le rapporteur, je partage les sentiments de l'armée tout entière, et je n'éprouve pour lui que du mépris et du dédain. »

Interpellé par le président, engagé par lui à rétracter ou à expliquer ses paroles, le témoin a déclaré les maintenir.

Vous reconnaissez l'exactitude de ces paroles ?

M. le colonel Stoffel. — Je n'ai pas entendu le mot expliquer.

Je suis accusé d'un acte, d'avoir supprimé une dépêche.

M. le président. — Votre explication n'est pas telle que je puis l'admettre.

M. le général Stoffel. — J'ai été outragé, calomnié, j'en ai reçu un ressentiment que j'ai exprimé peut-être un peu trop vivement.

M. le président. — L'explication doit être dans le sens d'une rétractation.

M. le colonel Stoffel. — J'ai été attaqué dans mon honneur, je ne puis faire que je n'aie pas prononcé les paroles que j'ai prononcées.

M. le président. — Greffier, continuez : Le témoin a fourni des explications qui n'ont pas paru satisfaisantes. Engagez-le à les rétracter.

M. Lachaud. — Pouvez-vous m'accorder la parole ?

M. le président. — Je n'ai pas à vous accorder la parole. C'est une question de police d'audience.

M. Lachaud n'entend pas critiquer la procédure suivie. Il voudrait seulement intervenir et prier M. Stoffel de rétracter sa parole.

Le président demande au colonel Stoffel s'il rétracte.

R. — Je n'ai rien à rétracter.

Le président. — L'incident est clos. Greffier, donnez lecture du procès verbal.

Il est donné lecture du procès verbal. Après quoi le témoin Stoffel est invité à se retirer.

Le témoin Amiot est rappelé ; il fournit de nouvelles explications sur le fonctionnement du service télégraphique pendant la guerre.

Mais la salle impressionnée n'écoute plus, et la séance est bientôt levée.

Il est 5 h. 40 m.

CHRONIQUE

Le discours de rentrée prononcé à l'audience solennelle d'hier était consacré à l'histoire de Camille Jordan.

C'était assurément un sujet lyonnais et actuel. Même après la lettre du comte de Chambord, il est intéressant d'étudier les efforts des grands esprits qui avaient entrepris la tâche difficile de concilier la monarchie traditionnelle avec les idées libérales de la Révolution.

Au début de la Restauration, Camille Jordan dénonça à la tribune les mesures de répression à outrance dont la ville de Lyon était frappée ; il obtint la révocation des fonctionnaires trop zélés qui avaient compromis le gouvernement.

M. le général Bourbaki, Mgr Ginoailhac, archevêque, M. le préfet Ducros, M. Dareste, recteur de l'Académie, et le président du tribunal de commerce assistaient à la séance.

Après la lecture du discours, M. le premier président a invité les avocats présents à la barre à renouveler le serment professionnel.

Voici quels sont les régiments d'infanterie de ligne et les bataillons de chasseurs à pied qui forment définitivement la garnison de Lyon, par suite des derniers mouvements de troupes :

7<sup>e</sup> de ligne : état-major, 1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> bataillon. 9<sup>e</sup> — — — — — 10<sup>e</sup> — — — — — 11<sup>e</sup> — — — — — 12<sup>e</sup> — — — — — 13<sup>e</sup> — — — — — 14<sup>e</sup> — — — — — 15<sup>e</sup> — — — — — 16<sup>e</sup> — — — — — 17<sup>e</sup> — — — — — 18<sup>e</sup> — — — — — 19<sup>e</sup> — — — — — 20<sup>e</sup> — — — — — 21<sup>e</sup> — — — — — 22<sup>e</sup> — — — — — 23<sup>e</sup> — — — — — 24<sup>e</sup> — — — — — 25<sup>e</sup> — — — — — 26<sup>e</sup> — — — — — 27<sup>e</sup> — — — — — 28<sup>e</sup> — — — — — 29<sup>e</sup> — — — — — 30<sup>e</sup> — — — — — 31<sup>e</sup> — — — — — 32<sup>e</sup> — — — — — 33<sup>e</sup> — — — — — 34<sup>e</sup> — — — — — 35<sup>e</sup> — — — — — 36<sup>e</sup> — — — — — 37<sup>e</sup> — — — — — 38<sup>e</sup> — — — — — 39<sup>e</sup> — — — — — 40<sup>e</sup> — — — — — 41<sup>e</sup> — — — — — 42<sup>e</sup> — — — — — 43<sup>e</sup> — — — — — 44<sup>e</sup> — — — — — 45<sup>e</sup> — — — — — 46<sup>e</sup> — — — — — 47<sup>e</sup> — — — — — 48<sup>e</sup> — — — — — 49<sup>e</sup> — — — — — 50<sup>e</sup> — — — — — 51<sup>e</sup> — — — — — 52<sup>e</sup> — — — — — 53<sup>e</sup> — — — — — 54<sup>e</sup> — — — — — 55<sup>e</sup> — — — — — 56<sup>e</sup> — — — — — 57<sup>e</sup> — — — — — 58<sup>e</sup> — — — — — 59<sup>e</sup> — — — — — 60<sup>e</sup> — — — — — 61<sup>e</sup> — — — — — 62<sup>e</sup> — — — — — 63<sup>e</sup> — — — — — 64<sup>e</sup> — — — — — 65<sup>e</sup> — — — — — 66<sup>e</sup> — — — — — 67<sup>e</sup> — — — — — 68<sup>e</sup> — — — — — 69<sup>e</sup> — — — — — 70<sup>e</sup> — — — — — 71<sup>e</sup> — — — — — 72<sup>e</sup> — — — — — 73<sup>e</sup> — — — — — 74<sup>e</sup> — — — — — 75<sup>e</sup> — — — — — 76<sup>e</sup> — — — — — 77<sup>e</sup> — — — — — 78<sup>e</sup> — — — — — 79<sup>e</sup> — — — — — 80<sup>e</sup> — — — — — 81<sup>e</sup> — — — — — 82<sup>e</sup> — — — — — 83<sup>e</sup> — — — — — 84<sup>e</sup> — — — — — 85<sup>e</sup> — — — — — 86<sup>e</sup> — — — — — 87<sup>e</sup> — — — — — 88<sup>e</sup> — — — — — 89<sup>e</sup> — — — — — 90<sup>e</sup> — — — — — 91<sup>e</sup> — — — — — 92<sup>e</sup> — — — — — 93<sup>e</sup> — — — — — 94<sup>e</sup> — — — — — 95<sup>e</sup> — — — — — 96<sup>e</sup> — — — — — 97<sup>e</sup> — — — — — 98<sup>e</sup> — — — — — 99<sup>e</sup> — — — — — 100<sup>e</sup> — — — — — 101<sup>e</sup> — — — — — 102<sup>e</sup> — — — — — 103<sup>e</sup> — — — — — 104<sup>e</sup> — — — — — 105<sup>e</sup> — — — — — 106<sup>e</sup> — — — — — 107<sup>e</sup> — — — — — 108<sup>e</sup> — — — — — 109<sup>e</sup> — — — — — 110<sup>e</sup> — — — — — 111<sup>e</sup> — — — — — 112<sup>e</sup> — — — — — 113<sup>e</sup> — — — — — 114<sup>e</sup> — — — — — 115<sup>e</sup> — — — — — 116<sup>e</sup> — — — — — 117<sup>e</sup> — — — — — 118<sup>e</sup> — — — — — 119<sup>e</sup> — — — — — 120<sup>e</sup> — — — — — 121<sup>e</sup> — — — — — 122<sup>e</sup> — — — — — 123<sup>e</sup> — — — — — 124<sup>e</sup> — — — — — 125<sup>e</sup> — — — — — 126<sup>e</sup> — — — — — 127<sup>e</sup> — — — — — 128<sup>e</sup> — — — — — 129<sup>e</sup> — — — — — 130<sup>e</sup> — — — — — 131<sup>e</sup> — — — — — 132<sup>e</sup> — — — — — 133<sup>e</sup> — — — — — 134<sup>e</sup> — — — — — 135<sup>e</sup> — — — — — 136<sup>e</sup> — — — — — 137<sup>e</sup> — — — — — 138<sup>e</sup> — — — — — 139<sup>e</sup> — — — — — 140<sup>e</sup> — — — — — 141<sup>e</sup> — — — — — 142<sup>e</sup> — — — — — 143<sup>e</sup> — — — — — 144<sup>e</sup> — — — — — 145<sup>e</sup> — — — — — 146<sup>e</sup> — — — — — 147<sup>e</sup> — — — — — 148<sup>e</sup> — — — — — 149<sup>e</sup> — — — — — 150<sup>e</sup> — — — — — 151<sup>e</sup> — — — — — 152<sup>e</sup> — — — — — 153<sup>e</sup> — — — — — 154<sup>e</sup> — — — — — 155<sup>e</sup> — — — — — 156<sup>e</sup> — — — — — 157<sup>e</sup> — — — — — 158<sup>e</sup> — — — — — 159<sup>e</sup> — — — — — 160<sup>e</sup> — — — — — 161<sup>e</sup> — — — — — 162<sup>e</sup> — — — — — 163<sup>e</sup> — — — — — 164<sup>e</sup> — — — — — 165<sup>e</sup> — — — — — 166<sup>e</sup> — — — — — 167<sup>e</sup> — — — — — 168<sup>e</sup> — — — — — 169<sup>e</sup> — — — — — 170<sup>e</sup> — — — — — 171<sup>e</sup> — — — — — 172<sup>e</sup> — — — — — 173<sup>e</sup> — — — — — 174<sup>e</sup> — — — — — 175<sup>e</sup> — — — — — 176<sup>e</sup> — — — — — 177<sup>e</sup> — — — — — 178<sup>e</sup> — — — — — 179<sup>e</sup> — — — — — 180<sup>e</sup> — — — — — 181<sup>e</sup> — — — — — 182<sup>e</sup> — — — — — 183<sup>e</sup> — — — — — 184<sup>e</sup> — — — — — 185<sup>e</sup> — — — — — 186<sup>e</sup> — — — — — 187<sup>e</sup> — — — — — 188<sup>e</sup> — — — — — 189<sup>e</sup> — — — — — 190<sup>e</sup> — — — — — 191<sup>e</sup> — — — — — 192<sup>e</sup> — — — — — 193<sup>e</sup> — — — — — 194<sup>e</sup> — — — — — 195<sup>e</sup> — — — — — 196<sup>e</sup> — — — — — 197<sup>e</sup> — — — — — 198<sup>e</sup> — — — — — 199<sup>e</sup> — — — — — 200<sup>e</sup> — — — — — 201<sup>e</sup> — — — — — 202<sup>e</sup> — — — — — 203<sup>e</sup> — — — — — 204<sup>e</sup> — — — — — 205<sup>e</sup> — — — — — 206<sup>e</sup> — — — — — 207<sup>e</sup> — — — — — 208<sup>e</sup> — — — — — 209<sup>e</sup> — — — — — 210<sup>e</sup> — — — — — 211<sup>e</sup> — — — — — 212<sup>e</sup> — — — — — 213<sup>e</sup> — — — — — 214<sup>e</sup> — — — — — 215<sup>e</sup> — — — — — 216<sup>e</sup> — — — — — 217<sup>e</sup> — — — — — 218<sup>e</sup> — — — — — 219<sup>e</sup> — — — — — 220<sup>e</sup> — — — — — 221<sup>e</sup> — — — — — 222<sup>e</sup> — — — — — 223<sup>e</sup> — — — — — 224<sup>e</sup> — — — — — 225<sup>e</sup> — — — — — 226<sup>e</sup> — — — — — 227<sup>e</sup> — — — — — 228<sup>e</sup> — — — — — 229<sup>e</sup> — — — — — 230<sup>e</sup> — — — — — 231<sup>e</sup> — — — — — 232<sup>e</sup> — — — — — 233<sup>e</sup> — — — — — 234<sup>e</sup> — — — — — 235<sup>e</sup> — — — — — 236<sup>e</sup> — — — — — 237<sup>e</sup> — — — — — 238<sup>e</sup> — — — — — 239<sup>e</sup> — — — — — 240<sup>e</sup> — — — — — 241<sup>e</sup> — — — — — 242<sup>e</sup> — — — — — 243<sup>e</sup> — — — — — 244<sup>e</sup> — — — — — 245<sup>e</sup> — — — — — 246<sup>e</sup> — — — — — 247<sup>e</sup> — — — — — 248<sup>e</sup> — — — — — 249<sup>e</sup> — — — — — 250<sup>e</sup> — — — — — 251<sup>e</sup> — — — — — 252<sup>e</sup> — — — — — 253<sup>e</sup> — — — — — 254<sup>e</sup> — — — — — 255<sup>e</sup> — — — — — 256<sup>e</sup> — — — — — 257<sup>e</sup> — — — — — 258<sup>e</sup> — — — — — 259<sup>e</sup> — — — — — 260<sup>e</sup> — — — — — 261<sup>e</sup> — — — — — 262<sup>e</sup> — — — — — 263<sup>e</sup> — — — — — 264<sup>e</sup> — — — — — 265<sup>e</sup> — — — — — 266<sup>e</sup> — — — — — 267<sup>e</sup> — — — — — 268<sup>e</sup> — — — — — 269<sup>e</sup> — — — — — 270<sup>e</sup> — — — — — 271<sup>e</sup> — — — — — 272<sup>e</sup> — — — — — 273<sup>e</sup> — — — — — 274<sup>e</sup> — — — — — 275<sup>e</sup> — — — — — 276<sup>e</sup> — — — — — 277<sup>e</sup> — — — — — 278<sup>e</sup> — — — — — 279<sup>e</sup> — — — — — 280<sup>e</sup> — — — — — 281<sup>e</sup> — — — — — 282<sup>e</sup> — — — — — 283<sup>e</sup> — — — — — 284<sup>e</sup> — — — — — 285<sup>e</sup> — — — — — 286<sup>e</sup> — — — — — 287<sup>e</sup> — — — — — 288<sup>e</sup> — — — — — 289<sup>e</sup> — — — — — 290<sup>e</sup> — — — — — 291<sup>e</sup> — — — — — 292<sup>e</sup> — — — — — 293<sup>e</sup> — — — — — 294<sup>e</sup> — — — — — 295<sup>e</sup> — — — — — 296<sup>e</sup> — — — — — 297<sup>e</sup> — — — — — 298<sup>e</sup> — — — — — 299<sup>e</sup> — — — — — 300<sup>e</sup> — — — — — 301<sup>e</sup> — — — — — 302<sup>e</sup> — — — — — 303<sup>e</sup> — — — — — 304<sup>e</sup> — — — — — 305<sup>e</sup> — — — — — 306<sup>e</sup> — — — — — 307<sup>e</sup> — — — — — 308<sup>e</sup> — — — — — 309<sup>e</sup> — — — — — 310<sup>e</sup> — — — — — 311<sup>e</sup> — — — — — 312<sup>e</sup> — — — — — 313<sup>e</sup> — — — — — 314<sup>e</sup> — — — — — 315<sup>e</sup> — — — — — 316<sup>e</sup> — — — — — 317<sup>e</sup> — — — — — 318<sup>e</sup> — — — — — 319<sup>e</sup> — — — — — 320<sup>e</sup> — — — — — 321<sup>e</sup> — — — — — 322<sup>e</sup> — — — — — 323<sup>e</sup> — — — — — 324<sup>e</sup> — — — — — 325<sup>e</sup> — — — — — 326<sup>e</sup> — — — — — 327<sup>e</sup> — — — — — 328<sup>e</sup> — — — — — 329<sup>e</sup> — — — — — 330<sup>e</sup> — — — — — 331<sup>e</sup> — — — — — 332<sup>e</sup> — — — — — 333<sup>e</sup> — — — — — 334<sup>e</sup> — — — — — 335<sup>e</sup> — — — — — 336<sup>e</sup> — — — — — 337<sup>e</sup> — — — — — 338<sup>e</sup> — — — — — 339<sup>e</sup> — — — — — 340<sup>e</sup> — — — — — 341<sup>e</sup> — — — — — 342<sup>e</sup> — — — — — 343<sup>e</sup> — — — — — 344<sup>e</sup> — — — — — 345<sup>e</sup> — — — — — 346<sup>e</sup> — — — — — 347<sup>e</sup> — — — — — 348<sup>e</sup> — — — — — 349<sup>e</sup> — — — — — 350<sup>e</sup> — — — — — 351<sup>e</sup> — — — — — 352<sup>e</sup> — — — — — 353<sup>e</sup> — — — — — 354<sup>e</sup> — — — — — 355<sup>e</sup> — — — — — 356<sup>e</sup> — — — — — 357<sup>e</sup> — — — — — 358<sup>e</sup> — — — — — 359<sup>e</sup> — — — — — 360<sup>e</sup> — — — — — 361<sup>e</sup> — — — — — 362<sup>e</sup> — — — — — 363<sup>e</sup> — — — — — 364<sup>e</sup> — — — — — 365<sup>e</sup> — — — — — 366<sup>e</sup> — — — — — 367<sup>e</sup> — — — — — 368<sup>e</sup> — — — — — 369<sup>e</sup> — — — — — 370<sup>e</sup> — — — — — 371<sup>e</sup> — — — — — 372<sup>e</sup> — — — — — 373<sup>e</sup> — — — — — 374<sup>e</sup> — — — — — 375<sup>e</sup> — — — — — 376<sup>e</sup> — — — — — 377<sup>e</sup> — — — — — 378<sup>e</sup> — — — — — 379<sup>e</sup> — — — — — 380<sup>e</sup> — — — — — 381<sup>e</sup> — — — — — 382<sup>e</sup> — — — — — 383<sup>e</sup> — — — — — 384<sup>e</sup> — — — — — 385<sup>e</sup> — — — — — 386<sup>e</sup> — — — — — 387<sup>e</sup> — — — — — 388<sup>e</sup> — — — — — 389<sup>e</sup> — — — — — 390<sup>e</sup> — — — — — 391<sup>e</sup> — — — — — 392<sup>e</sup> — — — — — 393<sup>e</sup> — — — — — 394<sup>e</sup> — — — — — 395<sup>e</sup> — — — — — 396<sup>e</sup> — — — — — 397<sup>e</sup> — — — — — 398<sup>e</sup> — — — — — 399<sup>e</sup> — — — — — 400<sup>e</sup> — — — — — 401<sup>e</sup> — — — — — 402<sup>e</sup> — — — — — 403<sup>e</sup> — — — — — 404<sup>e</sup> — — — — — 405<sup>e</sup> — — — — — 406<sup>e</sup> — — — — — 407<sup>e</sup> — — — — — 408<sup>e</sup> — — — — — 409<sup>e</sup> — — — — — 410<sup>e</sup> — — — — — 411<sup>e</sup> — — — — — 412<sup>e</sup> — — — — — 413<sup>e</sup> — — — — — 414<sup>e</sup> — — — — — 415<sup>e</sup> — — — — — 416<sup>e</sup> — — — — — 417<sup>e</sup> — — — — — 418<sup>e</sup> — — — — — 419<sup>e</sup> — — — — — 420<sup>e</sup> — — — — — 421<sup>e</sup> — — — — — 422<sup>e</sup> — — — — — 423<sup>e</sup> — — — — — 424<sup>e</sup> — — — — — 425<sup>e</sup> — — — — — 426<sup>e</sup> — — — — — 427<sup>e</sup> — — — — — 428<sup>e</sup> — — — — — 429<sup>e</sup> — — — — — 430<sup>e</sup> — — — — — 431<sup>e</sup> — — — — — 432<sup>e</sup> — — — — — 433<sup>e</sup> — — — — — 434<sup>e</sup> — — — — — 435<sup>e</sup> — — — — — 436<sup>e</sup> — — — — — 437<sup>e</sup> — — — — — 438<sup>e</sup> — — — — — 439<sup>e</sup> — — — — — 440<sup>e</sup> — — — — — 441<sup>e</sup> — — — — — 442<sup>e</sup>



